

Instructions

Pour que la fête puisse être autorisée, nous nous sommes engagés à faire respecter ces mesures de sécurité, qui seront donc obligatoires :

- **Le port du masque sera exigé et devra être conservé en permanence.**
- **Une inscription est nécessaire, pour pouvoir vous prévenir au cas où par la suite, nous aurions connaissance d'un cas positif de Covid parmi les participants à la fête. Bien que notre région soit peu touchée à l'heure actuelle. Nous vous demandons donc de nous retourner le bulletin d'inscription ci-dessous, pour nous permettre d'estimer le nombre de personnes présentes et adapter le dispositif en conséquence. Dans le cas où vous ne l'auriez pas fait avant votre arrivée, il vous sera demandé de remplir un registre d'entrée avec vos coordonnées.**
- **Les distances devront être respectées entre les personnes.**

Une petite restauration sera disponible sur place

Bulletin d'inscription à la Fête de la Musique du 5 septembre 2020

À retourner par mail à l'adresse : mairiedegilles@gmail.com,

Nom.....

Nombre de personnes présentes

Adresse postale.....

Tel